

CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

COMMUNE D'ECUBLENS - Préavis 2026/11
Autorisation générale en matière de successions
Législature 2026 - 2031

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

La Commission des Finances (COFIN) s'est réunie à la Salle de réception, au sous-sol du bâtiment de Mon Repos le 7 septembre 2026 à 20 heures.

La Commission des Finances (COFIN) était composée des membres suivants :

Président : Jean-Claude Merminod [UDC]

Rapporteur : Basile Bischoff [PLR + ID]

Membres présents : Amelia Amiguet [FORUM]
Agnès Harr [PLR + ID]
Nicolas Schnorhk [PSIG]
Iseni Naser [PSIG]
Françoise Favre [Les Vert.e.s]

Membres excusés : Serge Nicod [FORUM] - excusé
Nader Donzel [FORUM] - excusé
Rémy Enga Luye [PSIG] - excusé

Ont également participé à la séance MM. Christian Maeder, Syndic, et Germain Schaffner, Municipal.

PROCÈS VERBAL :

Monsieur Christian Maeder, Syndic, rappelle que le Conseil communal doit statuer sur l'acceptation des **legs et donations** lorsqu'ils sont assortis de conditions ou de charges, en illustrant ses propos par quelques exemples.

La Municipalité propose de maintenir le plafond de Fr. 1'000'000.- applicable **aux successions** et confirme que le Conseil est informé, dans le rapport de gestion annuel, de l'usage fait de cette autorisation.

Le préavis autorise la Municipalité à accepter, du 1^{er} juillet 2026 au 31 décembre 2031, les successions sous bénéfice d'inventaire dont la valeur ne dépasse pas Fr. 1'000'000.- par cas.

DELIBERATIONS :

Le plafond de Fr. 1'000'000.- prévu pour l'autorisation générale d'accepter les successions sous bénéfice d'inventaire est reconduit pour la législature 2026-2031 and n'a pas donné lieu à des discussions.

CONCLUSIONS :

Après délibération, la Commission des Finances recommande à l'unanimité des membres présents, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le Préavis 2026/11.

Ecublens, le 28 septembre 2026

Le Président

Le Rapporteur

Jean-Claude Merminod



Basile Bischoff

